

COMMUNE DE CHAULNES

Avec Vous

BULLETIN
MUNICIPAL

N°:104

JANVIER 2026



LES PERMANENCES
LE MOT DU MAIRE
LES SERVICES MÉDICAUX DE LA COMMUNE
SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
BIEN VIVRE A CHAULNES
LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS
CÔTÉ CUISINE
LE COÏN DES ENFANTS
UN PEU D'HISTOIRE

**EN CE DÉBUT D'ANNÉE 2026, L'ÉQUIPE
MUNICIPALE ADRESSE À L'ENSEMBLE DES
HABITANTS SES VŒUX LES PLUS SINCÈRES.
QUE CETTE NOUVELLE ANNÉE SOIT PLACÉE SOUS LE SIGNE DE LA SANTÉ,
DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA SÉRÉNITÉ, POUR VOUS ET VOS PROCHES.**

Bonne année 2026

VOTRE MAIRIE :

7, rue des Lieutenants Terpraut et Grenier, 80320 CHAULNES

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi / mardi
Jeudi / vendredi
8h30 - 12h00
13h30 - 17h00
Fermée le mercredi

NOUS CONTACTER :

Par téléphone :

03.22.83.80.80

Par mail :

accueil@mairiechaulnes.fr

Sur internet :

www.mairiechaulnes.fr

Rubrique « contact ».

NOUVELLE PAGE FACEBOOK :

l'avenir de Chaulnes avec vous

**POUR RENCONTRER SUR RENDEZ-VOUS :****LE MAIRE**

M. Thierry LINÉATTE

LES ADJOINTS

M^{me} Nadège LATAPIE-COPÉ
Social / CCAS

M. Benoît GANCE
Bâtiment / Voirie

M^{me} Anne LEBRUN MERLIN
Communication / Environnement /
Logement

M. Arnaud NOBLÉCOURT
Culture et Loisirs

**MISSION LOCALE**

M.E.E.F.

Santerre Haute Somme

Horaires des permanences : Mardi : 14h00 - 16h45

Sur rendez-vous auprès de la mission locale de Péronne.

A.C.P.G./C.A.T.M.

Nadège Latapie-Copé

Renseignements à l'accueil de la mairie de Chaulnes.

06.85.37.41.96

LA CROIX ROUGE

Unité locale

De Haute Picardie

Permanence au local de la Croix Rouge : 36, avenue Roger Salengro
80320 CHAULNES (à côté du magasin Carrefour)

Le lundi de 14h30 à 15h30 (tous les 15 jours).

RELAIS PETITE ENFANCE

Séverine Fareneau

Permanences rue Poulin

06.07.37.82.25 / 03.22.85.48.06

www.terredepicardie.fr

Permanences téléphoniques le lundi et le vendredi de 13h00 à 14h30.

Permanences physiques les lundis et vendredis (sur rendez-vous).

PERMANENCE D'AVOCAT

Un vendredi par mois, de 14h à 16h, en mairie.

Sans rendez-vous (renseignements en mairie).

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Alain Ségouffin

Cour d'appel, Tribunal d'instance d'Amiens. 06.12.47.97.69

Permanence le 1^{er} lundi du mois sur rendez-vous, à prendre en mairie.

ASSOCIATION SAINT JEAN

Permanences en mairie.

Horaires de permanences :

Mardi & Vendredi : 09h00 - 10h30 / Jeudi : 15h30 - 17h00

ACCUEIL DE LOISIRS

Terre de Picardie

Inscriptions et renseignements : <https://terredepicardie.fr/>

Rubrique « Enfance-Jeunesse ».

Contacts :

03 64 63 00 54 / f.lhomme@terredepicardie.fr.

PAROISSE DE CHAULNES

1, rue des Lieutenants Terpraut et Grenier 80320 CHAULNES

03.22.85.40.45

Horaires des permanences :

Mercredi & Vendredi : 09h30 - 11h00 / Samedi : 10h30 - 11h30

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

à quelques semaines des élections municipales (15 et 22 Mars 2026), il est obligatoire que les habituels « mots du Maire » soient très restreints, ne fassent allusion à aucun projet, afin d'éviter tout amalgame avec ces échéances électorales.

Rien n'empêche, par contre, de vous souhaiter à toutes et à tous une excellente année 2026. Qu'elle vous apporte santé, joies et bonheur, pour vous-mêmes et tous vos proches.

Thierry Linéatte
Maire de Chaulnes



Mairie de Chaulnes :
7 rue des Lieutenants
Terpraut et Grenier
80320 CHAULNES
Téléphone :
03.22.83.80.80
Mail :
accueil@mairiechaulnes.fr
Site internet :
www.mairiechaulnes.fr

Conception et réalisation :
Mairie de Chaulnes

Prix :
Gratuit

Dépôt légal :
À parution

Bonne Année
2026

MAISON DE SANTÉ

16 ter avenue Aristide Briand

Secrétariat du lundi au vendredi : 08h00/12h00 - 13h30/18h30

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

(Sur rendez-vous)

Dr Mylène FOUET-EMERY

DU de gynécologie et de nutrition

03.22.86.31.01

Dr Antoine HOULLIER

03.22.86.31.02

Dr Chella LEFOLLE

DU de gynécologie et formation en hypnose et technique EMDR, maître de stage pour les internes

03.22.86.31.03

Dr Benoît FAUSTIN

03.22.86.31.01

INFIRMIER(E)S

CABINET INFIRMIERS DE CHAULNES

Estelle CAMPA, Agathe BRUYER, Odile SENECHAL, Quentin SENECHAL, Mathylde LETURGIE

Permanences :

06h45/07h20

09h45/10h45 - 13h00/13h30

Pour les soins à domicile en semaine, dimanche et jours fériés

Sur rendez-vous : 03.22.85.40.06

CABINET INFIRMIERS

HAUTE-PICARDIE

Daniel TAIX,

Naomi FLEUREAU-BETINA.

Permanences :

Du lundi au vendredi :

07h00/07h30

09h30/09h50 - 17h30/18h00

Le samedi : 09h30/09h50

Pour les soins à domicile,

surrendez-vous : 03.22.84.11.54

OSTÉOPATHE

(Sur rendez-vous)

DANIEL TAIX

07.61.54.53.05 (ou Doctolib)

ASSOCIATION ASALÉE

Corinne FRANCOIS

Infirmière de Santé Publique

Consultation prise en charge

Sur rendez-vous :

06.66.33.89.78

ORTHOPTISTE

Noémie LASSELIN

06.26.04.24.12 (le lundi am)

ORTHOPÉDISTES

Dr Maxime MENCIARE

(Membres inférieurs)

De la clinique Pauchet Amiens, 1 jeudi par mois.

03.22.33.73.50

Dr Vittorio FERRARI

(Membres supérieurs)

De la clinique Pauchet Amiens 1 jeudi par mois.

03.22.33.72.30

ORL

Marine PERIA

De la clinique Victor Pauchet (1 à 2 jeudis par mois)

03.22.95.70.70

ANGIOLOGUE

Dr Marie TOULEC

De la clinique Pauchet Amiens 2 mercredis par mois.

03.22.33.71.40

GASTRO ENTÉROLOGUE

Dr Marthe CHAVANCE-THELU

De la clinique Pauchet Amiens Le mardi matin tous les 15 jours

Sur rendez-vous :

03.22.91.57.24

CHIRURGIENS DENTISTES

40 rue Roger Salengro (sur rendez-vous)

Dr Hervé DELLACHERIE

03.22.85.44.43

Dr Silya MOSTEFAOUI

03.22.85.44.43

PHARMACIES

FLAMENT-VANYSACKER +

16 bis avenue Aristide Briand - 03.22.85.40.32

En semaine : 09h/12h - 14h/19h.

Le samedi : 09h/12h30 - 14h/17h

SAVARY-DEBLOCK +

23 rue Odon Dumont - 03.22.85.40.07

En semaine : 09h/12h - 14h/19h.

Le samedi : 09h/12h30 - 14h/17h

📍 3237 Pour connaître la pharmacie de garde

ÉCHOGRAPHIE GÉNÉRALE ET DOPPLER

Dr HERVÉ GUYOT

12, avenue Aristide Briand / 09.79.59.23.85

AMBULANCES

AMBULANCES DE HAUTE PICARDIE

03.22.85.40.15 ou 06.99.40.40.15

24h/24, 7jours/7 / Transports sanitaires assis ou couchés.

SERVICES MÉDICAUX INTERENTREPRISES

(Médecine du travail)

46 avenue Aristide Briand / 03.22.83.97.58

NATUROPATHE PRATICIENNE EN RÉFLEXOLOGIE AMANDINE MENDY

(consultation le lundi à la clinique Pauchet)

1, rue Odon Dumont / 06.88.60.84.92

amendy.naturopathe@gmail.com

📷 amandine.et.sa.naturopathie 📘 Amandine & sa naturopathie

INFIRMIÈRES DIPLÔMÉES D'ÉTAT MARIE HUET ET GLADYS POIDEVIN

Soins à domicile ou en cabinet. 7/7, sur rendez-vous

1, avenue Jean Jaurès / 07.87.77.25.29

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2025

Date de la convocation : 16 septembre 2025, affichée le jour même.

Étaient présents : M. Thierry Linéatte, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, Mme Maryse Hochart, M. Régis Lecot, M. Dominique Capelle, M. Aires Ferreira, Mme Virginie Masson (à partir de 18h35), M. Xavier Dubernard, Mme Claire Lecot-Robit, M. Thomas Poulet, Mme Emilie Aberbour, M. Grégory Devaux.

Absents excusés :
Mme Nadège Latapie - Copé avec pouvoir à M. Benoit Gance
M. Arnaud Noblécourt avec pouvoir à M. Dominique Capelle
Mme Virginie Masson (jusqu'à 18h35) avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin

Étaient absentes :
Mme Géraldine Lefèvre, Mme Angéline Darras

Secrétaire de séance :
Mme Anne Lebrun-Merlin

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum atteint, la séance débute à 18 h 00. Il déclare ensuite la séance ouverte.

Ordre du jour :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
- Contentieux devant le Tribunal administratif / désignation d'un avocat ;
- Subvention SARCOM ;
- Subvention complémentaire Comité de Jumelage ;
- Demande de subvention à la Banque des Territoires au titre de l'étude de diagnostic de la Friche Maxima ;
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en Eau Potable du SIEP du Santerre de l'année 2024 ;
- Informations diverses ;
- Questions diverses.

I. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Anne Lebrun-Merlin est nommée secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCÈS - VERBAL DU 8 JUILLET 2025

M. Régis Lecot précise qu'il ne regrettait pas de ne pas avoir été personnellement invité à l'assemblée générale du club de football, mais déplorait plutôt que l'ensemble du conseil municipal n'ait pas été convié. Par ailleurs, M. Lecot exprime son regret que l'AAE Chaulnes n'ait pas entrepris de démarches pour engager la responsabilité des personnes à l'origine du déficit actuel du club.

Enfin, il propose que le conseil municipal adresse ses félicitations à l'association de Longue Paume pour ses nombreuses victoires obtenues cette année. Monsieur le Maire s'engage à leur faire parvenir un courrier en ce sens, précisant que c'est chose faite, verbalement, à chacune de leurs assemblées générales.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

III. CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF / DÉSIGNATION D'UN AVOCAT

Monsieur le Maire propose d'évoquer les faits à huis clos.

Vote : par 17 voix POUR (dont 3 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

Le huis clos est levé.

• **Délibération 262025** : *Contentieux devant le tribunal administratif*

La séance ouverte,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et L 2132-1 ;

Considérant que par lettre en date du 29/07/2025, le greffe du tribunal administratif d'Amiens a notifié à la commune une requête qui vise l'annulation de l'arrêté n° 2025-79 du 2 juin 2025.

Cette instance a été enregistrée sous numéro 2503171-3

Considérant qu'il est primordial que le maire puisse défendre les intérêts de la commune en justice dans cette affaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide

- D'autoriser M. le maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête n° 2503171-3;

- De désigner Maître Xavier d'Hellencourt pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance, dont les frais et honoraires seront fixés et acquittés par la Mairie.

Vote : par 17 voix POUR (dont 3 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

IV. SUBVENTION SARCOM

Monsieur le Maire indique que la subvention du SARCOM, votée lors du dernier conseil municipal, peut dorénavant être versée. En effet l'association a fourni à Madame le Maire de Rosières-en-Santerre (commune accueillant le SARCOM), l'ensemble des informations nécessaires à l'organisation du salon.

V. SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE AU COMITÉ DE JUMELAGE

• **Délibération 272025** : *Subvention complémentaire au comité de jumelage*

Monsieur le Maire propose d'allouer le solde de la subvention due au Comité de Jumelage d'un montant de 1 000 €, destinée à couvrir une partie des frais de transport liés aux voyages prévus en Allemagne, ou accueillir nos amis allemands, durant l'année.

L'assemblée, unanime, après en avoir délibéré

Décide

- D'allouer au Comité de Jumelage, une subvention complémentaire de 1 000€ pour la prise en charge partielle des frais de transport liés aux voyages en Allemagne prévus dans le cadre des échanges de jumelage au titre de l'année 2025 ;

- Dit que les crédits sont inscrits au BP 2025 à l'article 65748.

Vote : par 17 voix POUR (dont 2 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

VI. DEMANDE DE SUBVENTION À LA BANQUE DES TERRITOIRES AU TITRE DE L'ÉTUDE DE DIAGNOSTIC DE LA « FRICHE MAXIMA »

• **Délibération 282025** : *Demande de subvention à la Banque des Territoires au titre de l'étude – diagnostic de la friche Maxima.*

Monsieur le Maire expose au conseil municipal : des devis ont été demandés à des bureaux d'études pour obtenir un diagnostic concernant la friche Maxima. Le bureau d'études EVIA a proposé une convention de maîtrise d'œuvre dont le montant des honoraires s'élève à 6 373,00 € HT soit 7 647,60 € TTC.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter une subvention à la Banque des Territoires pour cette étude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- De solliciter une subvention auprès de la Banque des Territoires (crédits « Petites Villes de Demain ») dans le cadre de l'élaboration d'un diagnostic de la friche Maxima ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération ;

- D'adopter le plan de financement suivant :

DEPENSES EN € H.T		RESSOURCES	%	MONTANT HT
- Diagnostic : 2 635,00 €		Banque des Territoires (crédits PVD)	50	3 186,50 €
- Déclaration de travaux : 150,00€		Autofinancement	50	3 186,50 €
- Investigation Géotechniques : 3 588,00€				
TOTAL	6 373,00 €	Montant global des ressources	100	6 373,00 €

Vote : par 17 voix POUR (dont 2 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

Monsieur le Maire indique que deux pistes ont été évoquées concernant l'avenir de ce terrain :

- Territoire d'Énergie s'est montré intéressé pour y développer un projet photovoltaïque ;
- Le PETR a été approché par une société qui recherchait des terrains pour du stockage. Cependant, cette dernière n'a finalement pas donné suite.

Monsieur Philippe Cheval précise qu'il s'agissait initialement d'un projet de hangar destiné au stockage de pommes de terre. Selon lui, ce type d'installation n'apporte aucune plus-value en termes d'emplois, tout comme le photovoltaïque. Il insiste sur la nécessité de donner à ce terrain une véritable vocation industrielle.

Monsieur Thierry Linéatte souligne, dans ce contexte, l'intérêt de mener une étude pour évaluer la faisabilité d'une réindustrialisation du site.

VII. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SIEP DU SANTERRE DE L'ANNÉE 2024

• **Délibération 292025** : *Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en Eau Potable du SIEP du Santerre de l'année 2024*

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans ses articles D.2224-1 à D.2224-5, que le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale et ayant délégué sa compétence en matière d'eau potable est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Le rapport reçu doit être présenté par le Maire au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité

Adopte

- Le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable du SIEP du Santerre au titre de l'année 2024.

Vote : par 17 voix POUR (dont 2 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

VIII. INFORMATIONS DIVERSES

- Travaux rue du Parc et Résidence Chambord : déconnexion des eaux pluviales/ eaux usées – influence sur l'article « participation eaux pluviales due à Terre de Picardie » ;
- Eclairage public : travaux en cours / passage aux leds sur les candélabres rouges ;
- Enquête publique PLUI : permanences en Mairie lundi 29 septembre 2025 et samedi 11 octobre 2025
- Réunion commission finances : point budgétaire le mercredi 1er octobre 2025 ;
- Réunion commission voirie-bâtiments : lundi 6 octobre 2025 ;
- Dénomination le « Bivouac » des médiathèques de Chaulnes et de Rosières en Santerre ;

Mme Maryse Hochart : pourquoi avoir choisi ce nom ?

M. Thierry Linéatte : Ce nom est commun aux 2 médiathèques intercommunales et est en lien avec le passé du bâtiment qui abrite la médiathèque à Rosières-en-Santerre : l'usine Maréchal qui a fabriqué entre 1957 et 2004 des tentes de camping, les fameuses tentes Maréchal. Un Bivouac est un lieu de rassemblement, de découvertes et d'échanges.

Philippe Cheval : c'est un lieu où chacun pourra trouver son espace, où l'on s'installe pour imaginer, apprendre et partager.

- Logements AMSOM ancienne perception / mairie : les travaux sont finis et les logements sont attribués.
- Boîte à livres, fabriquée par l'ESAT de Roye, installée au parc de loisirs rue de Pertain. Les livres peuvent d'ores et déjà y être déposés.
- Participation de la commune à la campagne annuelle d'Octobre Rose.

Mme Claire Lecot-Robit précise qu'à cette occasion sera organisé cette année un concours de badminton le samedi 11 octobre 2025 avec l'association de Longue Paume. 60 pin's et 250 badges seront également mis en vente pour cette cause.

IX. QUESTIONS DIVERSES

M. Dominique Capelle demande si la commune assure le ramassage des déchets verts chez les particuliers.

M. Thierry Linéatte répond que ce service n'est pas proposé. Les employés communaux sont malheureusement amenés à ramasser des déchets de toute nature dans la ville, sur le domaine public.

Mme Claire Lecot-Robit s'interroge sur la disparition de la poubelle située devant la boulangerie, rue Odon Dumont.

M. Thierry Linéatte explique que cette poubelle a été déplacée à la demande du commerçant.

Mme Claire Lecot-Robit suggère l'aménagement d'un passage piéton rue de Pertain, afin d'assurer la sécurité des enfants descendant du bus à cet endroit jugé dangereux.

M. Thierry Linéatte indique que cette demande a bien été prise en compte et qu'un passage piéton y sera prochainement réalisé.

Mme Claire Lecot-Robit demande si les anciens vestiaires du stade de football peuvent être remis aux normes, ceux-ci étant devenus dangereux.

M. Thierry Linéatte précise que les travaux de mise en conformité sont en cours.

Mme Claire Lecot-Robit soulève la question de la présence de plots en béton avenue Aristide Briand, près de la structure « Livres enchantés », qui compliquent le stationnement et rendent l'accès piétonnier dangereux.

M. Thierry Linéatte rappelle que ces plots ont été installés il y a environ trois ans afin de libérer un passage pour les piétons entre les plots et le mur et éviter que des véhicules percutent le mur en se garant trop près.

Mme Claire Lecot-Robit demande s'il est possible d'accélérer la demande de subvention pour l'installation de nouvelles caméras de vidéosurveillance, dans un contexte d'augmentation des incivilités et des vols, y compris en pleine journée.

M. Thierry Linéatte répond que les procédures administratives ne peuvent être accélérées. Une demande de subvention sera déposée cette année dans le cadre de la DETR.

M. Thomas Poulet demande si les particuliers peuvent filmer la voie publique depuis leur domicile.

M. Thierry Linéatte rappelle que la réglementation interdit à un particulier de filmer la voie publique. Les caméras privées ne peuvent filmer que l'intérieur de la propriété : logement, jardin, chemin d'accès ou façade.

M. Aires Ferreira signale également la présence de jeunes qui frappent ou sonnent aux portes de manière inopportune.

M. Thierry Linéatte indique qu'un rappel à l'ordre sera adressé aux auteurs, identifiés.

Mme Claire Lecot-Robit évoque le stationnement des véhicules rue Poulin. Elle propose l'installation de bornes rétractables et la fermeture ponctuelle de la rue aux heures d'entrée et de sortie de l'école.

M. Thierry Linéatte reconnaît que la question du stationnement revient régulièrement, malgré le nombre de places de parking conséquent aux abords des écoles. Il ajoute :

« face à ces incivilités qui deviennent usantes, chronophages (déchets, nuisances sonores et visuelles, voisinage...) où le maire est sans cesse sollicité, je ne me représenterai aux prochaines élections municipales que si, entre autres, le conseil décide de recruter un policier municipal pour le prochain mandat. L'individualisme et irrespects en tous genres deviennent ingérables. »

Mme Maryse Hochart suggère la possibilité d'en recruter deux.

M. Thierry Linéatte estime qu'un seul policier municipal est suffisant pour la taille de la commune (voir Nesle ou Rosières où il n'y en a qu'un). On ne peut pas non plus mutualiser avec une autre commune, les besoins sont les mêmes aux mêmes moments (Ex. : sortie des écoles). Cette question fera donc l'objet d'un débat ultérieur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

PROCÈS-VERBAL Séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2025

Date de la convocation : 17 novembre 2025, affichée le jour même

Étaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, Mme Maryse Hochart, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aires Ferreira, Mme Virginie Masson, M. Xavier Dubernard, Mme Angéline Darras, Mme Claire Lecot-Robit, M. Thomas Poulet, Mme Emilie Aberbour, M. Grégory Devaux.

Était absente : Mme Géraldine Lefèvre

Secrétaire de séance : Mme Nadège Latapie-Copé

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum atteint, la séance débute à 18 h 00. Il déclare ensuite la séance ouverte. Ordre du jour :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
- Rapports commissions voirie et finances ;
- Reconduction de 25% de l'investissement 2025 au 1er janvier 2026 ;
- Subvention DETR / vidéo protection ;
- Projets photovoltaïques sur la carrière Route de Lihons et terrain Route de Nesle ;

I. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Nadège Latapie-Copé est nommée secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCÈS - VERBAL DU 22 SEPTEMBRE 2025

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

III. RAPPORTS COMMISSIONS VOIRIE ET FINANCES

1. Commission Finances :

Monsieur le Maire présente la comparaison entre 2024 et 2025 du budget communal, à la date du 1^{er} novembre.

Il fait ensuite un point budgétaire par article :

• **Dépenses de fonctionnement :**

- Chapitre 11 :

Article eau-assainissement : 9825 € / fuite importante au stade

Article combustibles : dépassement de 600 € (gaz)

Article maintenance : deux factures de contrôle des hydrants par le SIEP

Article électricité : pas de dépassement, mais montant supérieur à l'an dernier (décalage de facture)

Création d'un article « avocat » : honoraires de 2 415 €

Aucun dépassement sur les autres articles

- Chapitre 12 :

Les articles correspondant au personnel non titulaire et charges seront un peu justes en fin d'année : remplacement du personnel absent, qu'il faut continuer à rémunérer.

- Chapitre 14 :

Dégrèvement de taxes d'habitation sur les logements vacants : 5118 € non prévus. Explication demandée à la trésorerie : sommes perçues au titre de cette THLV en 2024,

- Chapitre 65 :

La contribution aux eaux pluviales 2024 a été réglée courant Novembre. Elle l'est déjà pour 2025. Il y a donc un léger décalage sur l'article concerné.

• **Recettes de fonctionnement**

- Chapitre 13 :

Remboursement charges de personnel : recette déjà conséquente (70 000 € pour 46 000 € prévus).

- Les chapitres : impôts et taxes, fiscalité locale, dotations et compensations correspondent aux rentrées mensuelles (point final à faire en fin d'année).

Points intéressants :

TADEM : 26 000 € perçus pour 20 000 € inscrits

DSR : 138 393 € perçus pour 110 000 € inscrits

Reversement par Terre de Picardie de la part de DGF (compensation part salariale) effectuée en

Août : 100 355 €.

• **Dépenses d'investissement :**

On y retrouve le déficit d'investissement inscrit à l'affectation des résultats 2024 : 282 681 €

Les dépenses correspondent aux investissements connus. Les dossiers « friche commerciale », « aménagement d'un parc de loisirs » et « signalétique » sont soldés.

Eglise : 714 000 € réglés pour 1 010 000 € budgétisés.

On constate un peu de dépassement par rapport aux prévisions aux articles « matériel informatique » (achats de deux ordinateurs en plus) et à l'article 2188 : boîte à livres, barnum et pics à oiseaux pour l'église.

• **Recettes d'investissement :**

FCTVA sur les investissements 2024 : 116 255 €

Subventions encore à venir : amendes de police parking du parc de loisirs
église (78 000 €)

Total subventions perçues : 1 120 746 €

Travaux crèche : dépenses engagées : 72 144 €

subventions encore à percevoir : 25 503 €

2. Commission Voirie :

· Travaux de voirie :

La commission a procédé à un état des lieux général des besoins et dysfonctionnements relevés sur l'ensemble de la commune. Plusieurs points ont été identifiés :

- Éclairage public : bilan sur les candélabres existants et perspectives de passage en LED.
- Avenue Jean Jaurès : dégradations de la chaussée – compétence relevant du Conseil départemental.
- Rue de Pertain et rue J. Catelas (secteur Sablonnière) : nécessité d'enfouir les réseaux et de vérifier le réseau d'eau potable avant tout projet de réfection de voirie.
- Rue JP Ferrié : réflexion sur un éventuel passage en sens unique.
- Travaux relevant de Terre de Picardie et du SIEP : réponses à formuler sur les opérations en cours.
- Interventions ponctuelles : arasement rue de Lihons, tampon EU rue Odon-Dumont, voirie de la zone industrielle rue A. Paré, angle route d'Hallu / rue H. Dunant.
- Entretien du cimetière : besoins identifiés.
- WC du parc de loisirs : problématique signalée.

· Travaux à la crèche et l'église :

M. Gance a présenté l'avancement des deux chantiers :

* Église : fin des travaux prévue courant janvier. Découverte de problèmes d'étanchéité nécessitant des interventions supplémentaires. Réfection des grilles et murets programmée. Nettoyage et traitement des toitures en cours.

* Crèche : situation incertaine quant à la pérennité de la structure. Les travaux imposés par la PMI se poursuivent néanmoins, financés à 80 % par la CAF.

· Devenir des terrains de tennis découverts : les courts actuels, laissés à l'abandon, ont peu de chances d'être réutilisés en l'état. Leur transformation en terrains constructibles apparaît délicate en raison de la proximité du CSC. Plusieurs pistes sont étudiées :

- réhabilitation d'un court en résine,
- aménagement d'un parking sur l'emplacement du second court.

Claire Lecot-Robit propose également la création d'un terrain de pickleball (une raquette légère, souvent en matériaux composites et une balle en plastique perforée).

M. Thierry Linéatte : cette proposition peut être réfléchie, à voir aussi en termes de subventions.

Claire Lecot-Robit : c'est nouveau et ça permettrait de relancer le club de tennis.

· Gestion des nuisibles :

- Pigeons : la dépigeonnisation se poursuit régulièrement, sur demande. Entre 1 800 et 2 000 pigeons ont été éliminés à ce jour.

- Moustiques : résultats mitigés malgré une démoustication régulière des zones sensibles.

Proposition : organiser une commande groupée de pièges pour les particuliers.

- Dératisation : une opération a eu lieu en mai ; une seconde est prévue courant octobre.

- Chats errants : rappel de la convention avec 30 millions d'amis pour la stérilisation de 10 chats. Deux cages ont été acquises. À ce jour, 6 chats ont été capturés, stérilisés puis relâchés.

Une prolifération est observée rue de Pertain.

Mme Angéline Darras précise que les moustiques continuent de proliférer Chemin Latéral.

· Dossiers AMSOM / Clésence :

Les négociations se poursuivent pour l'acquisition, par l'AMSOM, de terrains situés chemin du Tour de Ville auprès de propriétaires privés. À la demande de Clésence, la mairie a adressé un courrier les informant de l'intérêt de l'AMSOM pour les terrains déjà viabilisés, suite à l'abandon du projet locatif rue René-Caron (22 parcelles). À ce jour, aucune réponse n'a été reçue.

M. Linéatte a rencontré l'AMSOM afin de relancer le dossier auprès de Clésence.

· Information récente : le dossier « CREDA », évoqué en commission, a connu une évolution positive dès le lendemain. Un bail serait en cours de signature pour la location d'un local privé.

IV. IV. RECONDUCTION DE 25% DE L'INVESTISSEMENT 2025 AU 1ER JANVIER 2026

• **Délibération 302025** : *Reconduction de 25% de l'investissement 2025 au 1er janvier 2026*

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Article L1612-1 modifié par ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009 – art. 3 :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :

- Article 203 : frais d'études : 4 203,59 €
- Article 2051 : concessions et droits similaires : 250,00 €

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées :

- Article 204182 – subvention organismes publics divers ... : 3 276,83 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :

- Article 2111 : terrains nus : 1 507,50 €
- Article 2115 : terrains bâtis : 5 000,00 €
- Article 212 : agencements et aménagements de terrains : 131,56 €
- Article 2131 : constructions bâtiments publics : 20 797,58 €
- Article 2135 : installations générales, agencements... : 423,70 €
- Article 2152 : installations de voirie : 3 813,15 €
- Article 21538 : autres réseaux : 2 500 €
- Article 2156 : matériel et outillage d'incendie : 1 500 €
- Article 2158 : autres installations, matériel et outillage technique : 2 500 €
- Article 2181 : installations générales... : 29 401,59 €
- Article 2183 : matériel informatique : 1 125 €
- Article 2184 : matériel de bureau et mobilier : 500 €
- Article 2188 : autres immobilisations corporelles : 500 €

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le Conseil Municipal, unanime, après en avoir délibéré décide :

- d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Vote : par 18 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

V. VIDÉO PROTECTION

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante le projet de vidéoprotection de la commune, pour une première estimation à hauteur de 136 151,70 € HT, correspondant au devis présenté par Territoire d'Energie Somme. Ce devis doit être affiné, quelques sites d'implantation supplémentaires pouvant être rajoutés. Un dernier point est prévu avec TE80 le 27/11. Néanmoins, la date limite pour la demande de subvention DETR est fixée au 16 Janvier 2026.

· Le conseil municipal donne un avis favorable à la poursuite de ce projet, autorise Monsieur le Maire à revoir l'estimation faite par TE80, afin d'entériner par délibération son financement lors du prochain conseil municipal.

VI. PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES SUR LA CARRIÈRE ROUTE DE LIHONS ET TERRAIN ROUTE DE NESLE

• **Délibération 302025** : *Avis de la commune sur le projet de parc solaire photovoltaïque au lieu-dit « SOLE DE LA MACHINE »*

Monsieur le Maire expose :

La société e-sweet energies envisage de développer un projet de parc solaire photovoltaïque sur un terrain situé au lieu-dit SOLE DE LA MACHINE, parcelle n°8 section ZW.

L'aire d'étude du projet est évaluée à 5,5 ha. La puissance du parc envisagé sera d'environ 5 MWc.

Un dossier d'étude d'impact du projet sera instruit par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) lors de l'instruction du dossier de permis de construire.

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),
- Vu les dispositions de l'article L.141-5-3 du Code de l'Energie définissant et régissant le processus de création des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables,
- Considérant que le projet de parc photovoltaïque s'inscrit dans la politique actuelle de transition énergétique liée au développement des énergies renouvelables (articles 82 à 102 du titre III de la loi « Climat et Résilience » et objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie définies par les articles L.100-1, L.100-2 et L.100-4 du code de l'énergie et par le Décret n° 2020-456 du 21 avril 2020),

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- EMET UN AVIS FAVORABLE pour le développement du projet de parc photovoltaïque,
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce projet,
- DIT que la présente délibération sera transmise, pour information, à la société e-sweet energies, chargée du projet.

Vote : par 18 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée l'état d'avancement du projet d'installation d'un autre dispositif photovoltaïque sur une parcelle de 8 000 m² route de Nesle, par l'entreprise Hylios energy. Il indique que la commune n'est pas propriétaire du terrain concerné et que son propriétaire a émis, après consultation, un avis favorable à la réalisation de cette installation. Monsieur le Maire sollicite par ailleurs l'avis de principe du conseil municipal quant au soutien à apporter à ce projet, inscrit dans une démarche de transition énergétique et de valorisation du foncier. Le dossier est actuellement en cours d'instruction à la préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

COMMENT EST RÉALISÉ VOTRE BULLETIN MUNICIPAL ?

Le bulletin municipal que vous recevez régulièrement est le résultat d'un travail collectif réunissant plusieurs acteurs qui contribuent à son élaboration. 5 commissions sont réalisées pour chaque bulletin.

Rédaction et collecte des informations :

Les contenus sont préparés à partir d'informations fournies par les services municipaux, les associations locales et divers contributeurs bénévoles.

La rédaction veille à présenter de manière claire et accessible les actualités de la commune, les informations pratiques et les annonces d'intérêt général.

Mise en page et préparation graphique :

Une équipe dédiée se charge de mettre en forme les textes et les images afin de proposer un document lisible et cohérent.

Cette étape comprend l'organisation des rubriques, la création de la mise en page et la préparation du fichier destiné à l'impression.

Illustrations et photographies :

Des photographes, amateurs, réalisent les clichés qui accompagnent les articles.

Leur travail permet de valoriser les événements locaux et de rendre le bulletin plus vivant.

Coordination technique :

Un élu assure le suivi du projet : récupération des contenus, relectures, relations avec l'imprimeur et suivi du calendrier de diffusion.

Cette coordination garantit la régularité des parutions et la qualité du document final.

Distribution :

Une fois imprimé, le bulletin est distribué dans l'ensemble des quartiers de la commune par les agents et les personnes mandatées à cet effet.

Un travail collectif au service de l'information locale...



OCTOBRE ROSE : REMERCIEMENTS

J'ai voulu participer, cette année encore, à Octobre Rose, ma maman ayant eu deux cancers du sein, c'est pourquoi depuis 5 ans maintenant je souhaite, à mon petit niveau, participer à cette cause avec les féminines de l'AAE CHAULNES.

Cette année c'est 2273€ de dons que j'ai envoyés à l'association Ruban Rose à Paris.

Je souhaite remercier mes sponsors qui sont là depuis le début et qui me redisent chaque année OUI.

Il y a la **DEMOLITION SANTERROISE**, la société **DEPAN'AGE**, **GLAM BEAUTY**, **LE FOURNIL DE CHAULNES**, **LA FROMAGERIE AU PANIER D'AMANDINE** (fraîchement installée à Roye), **DEFRUIT DECOR** et **DT BATIMENT** merci aussi à la mairie de Chaulnes, son conseil municipal et les employés communaux pour nous avoir apporté du matériel.

Cette année nous nous sommes réunis avec l'association de badminton de Chaulnes et je remercie Philippe d'avoir accepté et d'avoir mené à bien le déroulement du tournoi.



Je souhaite également remercier les bénévoles pour leur aide précieuse.

Un grand merci à Vanessa, Aurélie, Sophie, Laëtitia, Sylvie, Alex et William.

Merci également à Joaquim Ferreira président de l'AAE Chaulnes et merci à vous toutes et tous pour votre participation si nombreuse.

Merci également au club de rando de Chaulnes et à M. Declercq, son président.

Merci aussi à mes enfants et à mon mari qui a été un bon vendeur de badges !

Merci à tous et je vous dis à l'année prochaine pour de nouvelles aventures.

Bon tournoi à tous et à vos raquettes.

Claire.

CÉRÉMONIES DU 11 NOVEMBRE

Lors de la cérémonie du 11 novembre, après le recueillement au monument aux Morts, place du souvenir français et à l'école primaire de Chaulnes, retour à la mairie pour les remerciements. Lecture du message du délégué aux anciens combattants par Nathan Guillout.



LE TÉLÉTHON 2025 : UNE BELLE MOBILISATION SOLIDAIRE DANS LA COMMUNE DE CHAULNES

À l'occasion du Téléthon 2025, notre commune a une nouvelle fois fait preuve d'un formidable élan de solidarité. Grâce à la mobilisation conjointe des associations locales et d'une association d'une commune voisine, de nombreuses animations ont été proposées tout au long du week-end.

Différentes manifestations, organisées par les associations de la commune ainsi qu'une action communale, ont permis de rassembler habitants et visiteurs autour d'une cause essentielle : le soutien à la recherche médicale et l'accompagnement des familles touchées par les maladies rares. Ces initiatives ont rencontré un réel succès et ont favorisé des moments de partage et de convivialité.

Un repas solidaire est également venu compléter le programme de ce week-end. Très apprécié, il a permis aux participants de se retrouver dans une ambiance festive tout en contribuant activement à la collecte de fonds.

Grâce à l'engagement des bénévoles, à l'implication des associations et à la générosité des participants, le Téléthon 2025 a permis de récolter la somme de 4623 euros, intégralement reversée au profit du Téléthon.

La municipalité adresse ses plus sincères remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cet événement. Cette mobilisation collective illustre une nouvelle fois les valeurs de solidarité et d'entraide qui animent notre commune.



Merci !

UNE PAGE SE TOURNE :

Après plusieurs décennies d'exercice au sein de la commune, le Docteur Ingrid Huet a choisi de prendre sa retraite. Médecin apprécié de plusieurs générations d'habitants, elle revient sur son parcours.

« Pour un médecin qui devait être vétérinaire à la base, mon père me demande : pharmacie ou médecine ? Le choix est fait... »

Originaire de Noyon, je passe mon baccalauréat et rentre en faculté en 1976 où j'obtiens le diplôme de médecin. Je me marie en 1982 étant encore étudiante.

De 1983 à 1988, je deviens interne au CHU d'Amiens puis à Doullens. En avant pour découvrir la gynécologie, la pédiatrie, et la cardiologie. Je passe ma thèse sur les relations de travail entre généraliste et spécialiste que nous avons faites en commun avec mon mari en 1988. Puis nous reprenons la patientèle du docteur Francis Dufetel à Chaulnes en 1989.

Un projet qui nous tenait à cœur, devient réel : créer avec le docteur Frété et le docteur Jean Marie Huet, une maison médicale.

Plusieurs médecins viennent prendre part au projet, ainsi que Madame Vannysaker. Ensemble c'était plus gérable !!!

Aujourd'hui, une page se tourne. Je viens de prendre ma retraite, mais je pense peut-être continuer occasionnellement pour les petits villages touchés par le désert médical.

J'ai eu une belle vie de travail. C'est un métier extraordinaire, je connaissais tous mes patients. Si c'était à refaire, je referais la même chose. J'adorais faire les visites à domicile et admirer la nature. Voir les gens chez eux ça n'a rien à voir, on les ressent différents que dans un cabinet. C'est ça être médecin de famille.

Maintenant je vais profiter de ma famille, m'occuper des animaux, me balader en forêt et continuer la plongée. »

La municipalité vous remercie chaleureusement pour votre engagement et votre dévouement au service des habitants de Chaulnes et ses alentours et vous souhaite une retraite épanouie.



Mon compte ÉCOCITO

Vous pouvez disposer d'un compte personnel afin de suivre votre utilisation du service. Plus de 900 foyers ont déjà activé leur compte Écocito, et vous ?

Écocito est un portail qui vous permet, à tout moment et de chez vous, d'avoir accès à votre compte usager « déchets ».

En quelques clics, vous avez la possibilité de mettre à jour vos informations personnelles (e-mail, adresse de correspondance, numéro de téléphone...), de faire une demande de changement de bac, une demande de badge de déchèterie, mais aussi connaître et suivre votre production de déchets !

J'OUVRE MON COMPTE 

MON COMPTE ECOCITO

Pour créer ou accéder à votre compte usager, il suffit de :

1. Vous rendre sur le site internet www.terredepicardie.fr
2. Cliquer sur l'encart "Mon ECOCITO" en haut à droite
3. Laissez-vous guider

Ou plus simple encore :


SCANNEZ LE QR CODE pour créer et consulter votre compte





Suivez les fréquences de collecte de votre bac et vos passages en déchèterie



 Retrouvez l'historique de toutes vos levées et vos passages en déchèterie.



 Vous avez droit à **30 PASSAGES GRATUITS/AN** en déchèterie

A partir du 31^e, chaque passage supplémentaire sera facturé 5€.

DES NOUVELLES DU SMITOM

LE COMPOSTAGE PARTAGÉ : TROP D'INCIVILITÉS

Depuis 2024, la commune de Chaulnes est équipée de plusieurs sites de compostage partagé. Si la participation est largement au rendez-vous, les consignes de tri sont malheureusement trop peu respectées.

Depuis le début d'année 2025, la majorité des suivis réalisés par les équipes du SMITOM montre des apports volontaires de déchets destinés à la poubelle ménagère ou à la déchèterie. Malgré les tentatives de communication mises en place directement sur les sites, le non-respect des consignes persiste : **déchets d'hygiène, emballages divers, viande, poisson, sacs à excréments, produits laitiers, liètière, cendres, déchets du jardin...**

Le SMITOM a donc pris la décision de conditionner l'accès aux sites via une inscription. **À partir du LUNDI 16 FÉVRIER 2026, les sites seront fermés aux foyers non-inscrits.** Pour poursuivre vos apports dans le respect des consignes de tri, inscrivez-vous dès maintenant auprès du SMITOM du Santerre au 03 22 78 60 70, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h.

Pour rappel, tout dépôt de déchets sur les couverts ou à côté des sites de compostage partagé est considéré comme un dépôt sauvage passible d'une amende allant de 135€ à 1 500€ avec confiscation du véhicule.



Depuis 2024, quatre sites de **COMPOSTAGE PARTAGÉ** sont à votre disposition sur la commune de Chaulnes. Ces dispositifs vous permettent de réduire votre poubelle ménagère en triant vos **BIODÉCHETS**.

Si la participation est largement au rendez-vous, **les CONSIGNES DE TRI sont trop peu respectées.**

A partir du lundi 16 février 2026
les sites de compostage partagé seront fermés et accessibles uniquement sur inscription.

Pour vous inscrire et poursuivre vos apports dans le respect des consignes de tri, contactez dès maintenant le SMITOM du Santerre au :

03 22 78 60 70
du lundi au vendredi
de 9h30 à 12h et de 14h à 17h

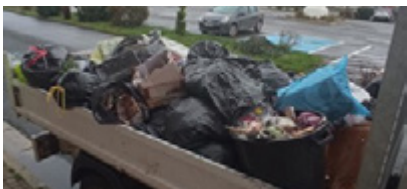


Dans l'éventualité où ces dérives persisteraient même avec l'accès sur inscription, nous serons contraints d'enlever l'ensemble des sites de compostage partagé présents sur la commune.

QU'EN PENSEZ-VOUS ?

Voilà le résultat d'une tournée de ramassage de déchets dans toute la ville, par nos employés communaux, un vendredi après-midi.

Doit-on en rire ou en pleurer ?
Ni l'un ni l'autre : plutôt se désoler !



ACHAT GROUPÉ D'ÉNERGIE

En janvier, la Commune de Chaulnes lance pour la seconde fois un achat groupé d'énergie (électricité d'origine renouvelable et gaz naturel)

Réduire le coût des factures d'électricité et de gaz grâce au regroupement d'habitants de la même collectivité ? C'est ce que propose la Commune de Chaulnes en collaboration avec ECODIGO !

La Commune de Chaulnes a placé les thématiques économique et énergétique au centre de ses priorités. En effet, à la suite du succès de la précédente édition, elle organise en janvier 2026 un nouvel achat groupé d'énergie. Une action dont les objectifs sont de permettre aux habitants et aux petites entreprises du territoire de réaliser des économies sur leurs factures d'énergie, ainsi que de les sensibiliser sur la thématique énergétique.

Les économies réalisables !

Grâce à cette opération organisée par la Commune, le prestataire ECODIGO estime que les économies réalisées par les habitants peuvent représenter un peu plus d'une mensualité par an et par ménage !

Dans ce cadre, il invitera les habitants du territoire et de ses alentours à se préinscrire gratuitement et sans engagement sur le site www.chaulnes-energie.fr pour avoir ensemble encore plus de poids.

Le prestataire ECODIGO accompagne la Commune

La Commune est une nouvelle fois, accompagnée par la société ECODIGO, experte dans

l'organisation d'achats groupés d'énergie et prestataire de l'opération de 2024 (anciennement sous le nom de Wikipower). Elle aura notamment pour missions de recenser les ménages intéressés grâce à leurs préinscriptions et de répondre à toutes leurs questions, par téléphone et par e-mail. L'entreprise a pour but d'informer les habitants sur le marché de l'énergie ainsi que sur l'achat groupé. Elle assure un accompagnement continu des personnes intéressées par l'action notamment dans les démarches de préinscription et de souscription.

Préinscription gratuite jusqu'au 28 février 2026

Concrètement, les habitants et petites entreprises du territoire seront invités à se préinscrire gratuitement et sans engagement aux achats groupés suivant :

- Électricité,
- Gaz.

Il sera possible de vous préinscrire avant le 28 février 2026, par Internet (www.chaulnes-energie.fr) ou par téléphone (03 79 66 00 25).

La préinscription est simple et rapide. Il vous suffira de vous munir de vos dernières factures

d'énergie pour lesquelles vous souhaitez réaliser des économies pour compléter le formulaire. La participation à l'achat groupé est accessible à l'ensemble des Chaulnois, y compris ceux ayant déjà participé à l'édition 2024.

Une fois les offres lauréates choisies, chaque inscrit recevra à partir du 13 mars 2026 un courrier personnalisé avec une présentation des offres ainsi que les étapes restant à accomplir pour changer de fournisseur. Chaque participant est ensuite libre d'accepter ou non l'offre.

Etienne JALLET, Président d'ECODIGO ajoute : « Plus le nombre de participants sera élevé, plus nous aurons de poids auprès des fournisseurs pour négocier les prix. J'invite donc les habitants à se mobiliser de manière massive et à partager cette action auprès de leurs proches. D'autant plus qu'il s'agit d'une action entièrement gratuite. »

Informations pratiques :

- Internet : www.chaulnes-energie.fr
- E-mail : info@chaulnes-energie.fr
- Tél. : 03 79 66 00 25



DISTRIBUTION DES COLIS AUX AÎNÉS

A l'occasion des fêtes de fin d'année, Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal et du CCAS ont tenu à aller personnellement à la rencontre des aînés de la commune pour leur remettre le traditionnel colis de Noël.



Cette distribution a été un moment privilégié d'échanges et de convivialité, permettant de témoigner toute l'attention et la reconnaissance de la municipalité envers ses aînés.

La municipalité remercie chaleureusement l'ensemble des bénévoles mobilisés pour cette action et adresse à tous les bénéficiaires ses meilleurs vœux de bien-être et de sérénité pour la nouvelle année.

REPAS DES AÎNÉS



A vos agendas : Le prochain repas des aînés aura lieu le dimanche 26 avril à 12h00 au centre socio culturel de la commune.

DÉFI AUTONOMIE SENIORS : ATELIERS GRATUITS.

Des ateliers thématiques animés par des professionnels pour bien vieillir au quotidien, dès 55 ans. Salle des votes, en mairie de Chaulnes.

À vos agendas :

Atelier sommeil « Dormez bien, vivez bien ! »
Pour mieux comprendre le fonctionnement de votre sommeil et adopter de bonnes habitudes pour l'améliorer.

Les jeudis 22, 29 janvier et 5 février 2026, de 10h00 à 12h00.

Atelier bien-être

Pour apprendre à gérer votre stress et vos émotions pour faire face aux aléas de la vie quotidienne !

Les mardis 21, 28 avril, 5 et 12 mai 2026, de 14h00 à 16h00.

Inscription :

Par téléphone : 03 22 83 80 80,

ou mail : accueil@mairiechaulnes.fr.

**DES ACTIONS
COLLECTIVES DE
PREVENTION
POUR BIEN VIVRE
SON ÂGE**

défi
autonomie seniors
Bien vieillir en Hauts de France

Une offre attractive qui s'adapte aux besoins des personnes de 55 ans et plus, retraitées ou non, quel que soit leur régime de protection sociale.



UNE ANNÉE SCOLAIRE RICHE EN PROJETS AU COLLÈGE ARISTIDE BRIAND

Depuis maintenant quatre mois, les collégiens du collège Aristide Briand ont entamé une nouvelle année scolaire placée sous le signe du vivre-ensemble, de la créativité et de l'engagement. L'établissement accueille cette année 339 élèves, qui évoluent au quotidien dans un cadre dynamique et bienveillant.

Cette rentrée a également été marquée par l'arrivée d'une **nouvelle cheffe d'établissement**, Mme Doignon Céline, accompagnée d'une **secrétaire générale**, Mme Mazé Cynthia. Elles ont rapidement découvert un collège animé par de nombreux projets, portés par l'implication des équipes éducatives et l'enthousiasme des élèves. En dehors des temps de classe, plusieurs **ateliers sont proposés sur la pause méridienne**. Club musique, club artistique ou encore la réalisation d'une **nouvelle fresque murale**, récemment achevée dans les couloirs de l'établissement, offrent aux collégiens des espaces d'expression variés. Certains enseignants consacrent également du temps le midi pour accompagner les élèves dans leur travail scolaire, notamment dans le cadre du dispositif « **Devoirs faits** ».

Le collège se distingue aussi par une **vie sportive particulièrement active**. Grâce à l'association sportive, les élèves ont pu participer et se démarquer lors de nombreuses compétitions : cross du collège, cross du district Santerre, cross départemental à Conty, mais aussi tournois de **handball**, de **futsal féminin et masculin**, sans oublier la **formation de jeunes arbitres**, favorisant le sens des responsabilités. À noter que le **cross du collège** s'est déroulé sous le signe de la solidarité, en étant dédié à la **lutte contre le cancer du sein**.

Les projets culturels et pédagogiques viennent compléter cette dynamique. Les classes de 4^e participent au dispositif « **Collège au Cinéma** », leur permettant de découvrir des œuvres cinématographiques en salle et de développer leur esprit critique. Par ailleurs, des élèves de 4^e ont eu



l'opportunité d'enregistrer des podcasts grâce au Médiaphone, venu spécialement au collège. Pendant ce temps, des élèves de 3^e sont partis à la découverte des **traces laissées par Aristide Briand à Paris**, avec une visite marquante de l'Assemblée Nationale. L'établissement accorde également une place importante à l'**engagement citoyen**. A l'occasion de la **journée « Non au harcèlement »**, les élèves se sont mobilisés en portant un **bracelet** et un **vêtement bleu**, symbole de leur engagement collectif contre toutes les formes de harcèlement. Par ailleurs, un **travail approfondi autour de l'orientation** est mené tout au long de l'année, notamment à travers le dispositif des **Cordées de la réussite**, les stages de 3^eme et les bancs d'essai afin d'accompagner les élèves dans la construction de leur parcours scolaire et professionnel et de favoriser l'égalité des chances. Pour clôturer le trimestre, la créativité était encore à l'honneur : **23 cartes de vœux** ont été réalisées dans le cadre d'un concours organisé en interne, tandis que les élèves de **LCE** ont confectionné des cartes destinées à leurs **correspondants en Espagne**, renforçant ainsi les échanges culturels et linguistiques. Autant d'initiatives qui illustrent le dynamisme du collège Aristide Briand et la volonté de l'établissement d'offrir à chaque élève un cadre propice à l'épanouissement et à la réussite.

Autant d'initiatives qui illustrent le dynamisme du collège Aristide Briand et la volonté de l'établissement d'offrir à chaque élève un cadre propice à l'épanouissement et à la réussite.



Autant d'initiatives qui illustrent le dynamisme du collège Aristide Briand et la volonté de l'établissement d'offrir à chaque élève un cadre propice à l'épanouissement et à la réussite.

Autant d'initiatives qui illustrent le dynamisme du collège Aristide Briand et la volonté de l'établissement d'offrir à chaque élève un cadre propice à l'épanouissement et à la réussite.

Autant d'initiatives qui illustrent le dynamisme du collège Aristide Briand et la volonté de l'établissement d'offrir à chaque élève un cadre propice à l'épanouissement et à la réussite.

Autant d'initiatives qui illustrent le dynamisme du collège Aristide Briand et la volonté de l'établissement d'offrir à chaque élève un cadre propice à l'épanouissement et à la réussite.



ILLUMINATIONS DE NOËL

A l'occasion des fêtes de fin d'année, de nombreux habitants ont décoré et illuminé leur habitation, contribuant à créer une ambiance chaleureuse dans l'ensemble de la commune.

La commune les en remercie. Un petit mot de remerciement a été remis à chaque personne concernée, en signe d'attention.



UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ À CHAULNES :

CGN Rénov

Peinture intérieure / extérieure
Placo, isolation, joint de brique, nettoyage de façade, revêtement de sol...



BOURSE AUX PLANTES 2026

Dimanche 10 Mai, place de la mairie, sur le marché du terroir
De 08h45 à 12h30
Accueil des exposants dès 8h00

Bienvenue à tous : préparez vos plantes, semis, arbustes et tout ce qui pousse dans votre jardin et que vous souhaitez échanger contre d'autres plantes ou vendre à petits prix.

Comme chaque année, ce sera un moment très convivial où en plus des plantes, s'échangeront des expériences et des conseils.

L'entrée et la participation à la bourse sont gratuites ! Il suffit de s'inscrire en mairie par téléphone au 03.22.83.80.80 ou au 06.78.13.87.43 ou par mail à l'adresse suivante : accueil@mairiechaulnes.fr

Si le jardin est un plaisir, l'aménager, le fleurir peut représenter un budget non négligeable. Fonctionnant sur le principe de l'échange ou de la vente à tout petit prix entre particuliers (la vente permet bien souvent de rembourser l'achat d'engrais et de terreau), ces événements

sont de bonnes occasions de s'approvisionner à coût réduit. Ils sont également riches de découvertes, de partages entre jardiniers.

CHORALE EN SANTERRE

La chorale en Santerre a repris les répétitions début septembre et déjà, il faut penser aux prochains concerts de Noël et travailler les chants traditionnels qui bien que connus ne sont pas si faciles...

Nous vous rappelons que les répétitions ont lieu le mardi de 19h30 à 21 h dans la salle St Didier à Chaulnes où l'acoustique est bonne. Vous pouvez adhérer toute l'année, il suffit de venir nous écouter et décider si vous avez envie de rester...Adhésion après 2 répétitions au prix de 40 € pour un an ou 20 € pour 6 mois.

Nous accueillons toutes les personnes qui aiment chanter, même si elles ont l'impression de chanter mal... c'est seulement qu'elles ont besoin d'aide et de conseils et là, notre cheffe de chœur sait vraiment y faire... C'est ainsi que nous progressons avec plaisir, mais aussi assiduité et sérieux...

Concert à la Marpa de Rosières le 29 novembre après-midi

Un accueil très sympathique des résidents, heureux de nous retrouver, pour écouter puis chanter avec nous des airs ultra connus. Ce fut un moment de partage et de joie pour tous.



Concert à Puzeaux le 13 décembre après-midi :

Le concert de Noël à Puzeaux s'est déroulé dans la nouvelle salle des fêtes rénovée et devant un public nombreux et chaleureux.



RANDO CHAULNES

Bonjour à toutes et à tous.

Que s'est il passé, au sein du club, depuis le dernier bulletin municipal ?

Du 13 au 20 septembre : 60 personnes sont parties à Amboise. Au programme, des randonnées, bien sûr, mais aussi des visites et des moments de convivialité, le plaisir d'être ensemble.



Le samedi 24 octobre : 120 adhérents ont répondu présents pour notre assemblée générale.



Le samedi 15 novembre, nous étions 130 à participer au repas annuel du club.



Le jeudi 20 novembre : randos à l'occasion du Beaujolais Nouveau.



Le jeudi 11 décembre : 80 marcheurs participent à notre traditionnelle sortie sur un marché de Noël : cette année, direction REIMS.



Activités prévues pour les mois à venir :

- Le samedi 17 janvier : Galette des Rois - au Centre Socio-Culturel à Chaulnes,
- Le samedi 07 février : Randos au profit de la Croix Rouge à Lihons,
- Le dimanche 19 avril : Randos au profit de l'association Grandir Sans Cancer à Vauvillers,
- Le dimanche 26 avril : Randos à Vrély, dans le cadre du Marché aux Plantes,
- Le samedi 30 mai : Randos au profit de l'association Les Blouses Roses à Rosières en Santerre,
- Le jeudi 18 juin : 5ème édition de notre journée « Détente Pour Tous » à Etinehem.

Adhérez à notre association, c'est la possibilité d'avoir accès à toutes ses activités :

- Le lundi, randonnée ou rando Santé+,
- Le mardi, marche nordique,
- Le jeudi, rando Santé et balade Santé (parcours de 3 à 5 km, du sur mesure),
- le dimanche matin, randonnée.

Le montant de l'adhésion, pour l'année est de :

- 53€ pour une personne seule, soit un peu plus de 1€ par semaine. En effet les activités du club ne sont interrompues que 2 semaines par an,
- 58€ pour un parent seul avec enfants (moins de 25 ans),
- 106€ pour un couple avec enfants (moins de 25 ans).

Un covoiturage est organisé au départ de la place de la mairie de Chaulnes.

Tous les parcours ont été reconnus par nos animateurs diplômés de la Fédération.

Vous avez droit à 2 essais avant de prendre votre licence.

Pour plus d'informations :

Mail : marche.randos.chaulnes@gmail.com

Site : <https://sites.google.com/view/rando-chaulnes>

Facebook : Rando Chaulnes

Portable : 07 66 55 31 00



JUDO CLUB CHAULNOIS



Que s'est-il passé dans notre club depuis la rentrée :

- Une nouvelle ceinture noire grâce à Hugo,
- Une rencontre avec Teddy RINER,
- Des médailles,
- Des points pour la ceinture noire,
- Des qualifications pour les championnats.



Nous organisons une ANIMATION FEMMINES – SPORT SANTE
OUVERTE A TOUTES LES FEMMES (à partir de 14 ans) – ANIMATION DECOUVERTE
Samedi 7 février 2026 de 15h00 à 17h00 au dojo du gymnase à Chaulnes
Venez nous rejoindre

Le judo Club Chaulnois souhaite à tous une très bonne année 2026

Toute notre actualité sur notre page Facebook @JudoClubChaulnes
mail : judochaulnes@gmail.com



L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG DE CHAULNES

Chers Amis Donneurs.
L'Amicale des Donneurs de Sang vous souhaite une belle année 2026.

Voici les dates de collectes :

Lundi 20 avril et lundi 14 septembre 2026 de 14h à 18h, salle Saint Didier à Chaulnes.

Vous pouvez venir avec ou sans rendez-vous mais surtout avec une pièce d'identité que vous pouvez aussi photographier afin de l'avoir dans votre portable.

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir, nous vous assurons de notre entier dévouement.

La Présidente, Marie-Aimée BEULQUE



S.L.P. CHAULNES

L'équipe 1 en R3



En badminton

Grosse participation aux séances d'entraînement.

Cette saison, nous sommes 60 licenciés.

Le bilan sportif chez les seniors est très intéressant.

En interclub :

En régionale, l'équipe 1 joue en R3 avec 3 victoires , 3 nuls et 1 défaite terminée,

4ème de la première phase et jouera la 2ème phase dans la poule du maintien,

Les interclubs départementaux : 3 équipes étaient engagées dans 3 divisions différentes :

- l'équipe 2 en pré-régionale est 3ème avec 5 victoires et une défaite,
- l'équipe 3 en D2 est 3ème à l'issue des 3 premières journées avec 2 victoires et 4 défaites,
- l'équipe 4 en D5 est première à l'issue des 3 premières journées avec 6 victoires,

Il reste à confirmer sur les 2 dernières journées de championnat.

Toutes les informations sur la page FB : chaulnes badminton

L'équipe en pré-régionale



L'équipe 3 en D2



L'équipe 4 en D5



En longue paume

Reprise de l'activité en salle selon les horaires ci joint ci dessous :

- PRIMAIRE + 6E / 5E :
le mardi

- 4E / 3E et 2ND :
le vendredi

De 16h45 à 18h15.



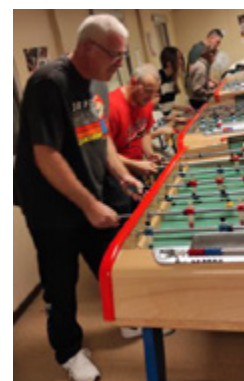
BABYFOOT SANTERROIS

N'hésitez pas, venez nous rejoindre !!!!

Renseignements auprès de Michaël DENIS, Président

babyfootsanterrois@gmail.com

Jour d'ouverture de l'association : Vendredi de 17h45 à 19h45



Des membres de l'association ont participé à un tournoi de babyfoot en simple organisé localement à Foucaucourt-en-Santerre, où les participants pouvaient s'inscrire gratuitement et jouer.

Michaël et Julien finissent respectivement sur le podium à la première et deuxième place.



ÉCOLE DE MUSIQUE DE HAUTE PICARDIE

26 - 28 septembre :
voyage en Allemagne



Les choristes ont reçu un merveilleux accueil de la chorale « Doremissen » d'Edemissen. Des répétitions communes, de bons repas et un beau concert commun dans une salle comble ont ponctué cet échange. Les deux chœurs ont animé l'office religieux qui conclut traditionnellement le séjour dans le cadre du jumelage. Allemands et français ont hâte de renouveler l'expérience.

8 octobre : rencontre intergénérationnelle à la MARPA de Rosières



Pour ce rendez-vous devenu traditionnel, quelques élèves sont allés jouer et chanter le conte musical « Philémon et le petit martien » devant les résidents, toujours heureux de ce moment de partage qui s'est terminé par un goûter pour tous.

18 octobre : Festival Overdrive de Chaulnes et concert des lauréats



L'atelier Jam, sous la houlette de Jacques Becquet, professeur de guitare et basse électriques, a lancé le départ de cet événement organisé par l'OCLC. Le même jour, les élèves reçus aux examens de juin 2025 et ceux se préparant à un examen en 2026 ont présenté quelques morceaux à l'école.

16 novembre : sainte Cécile et remise des diplômes



Le matin, la chorale de l'école de musique a animé la messe de Fresnes-Mazancourt qui célébrait sainte Cécile, patronne des musiciens, ainsi qu'Angélique Roussel, native de la commune et devenue sainte Marie du Saint Esprit après sa canonisation en décembre 2024. L'après-midi, soixante-quatre élèves ont reçu

le diplôme récompensant leur réussite aux examens de juin dernier. Les spectateurs ont également pu entendre les différentes classes instrumentales.



29 novembre : rencontre avec l'ensemble « La Nébuleuse »

Le trio proposait « Viaje a España », un voyage à l'époque baroque espagnole. Ces professionnels venus de Lyon ont d'abord rencontré les élèves pour leur présenter leurs instruments (guitares baroques, colachon, percussions), leur répertoire et même les faire chanter.

Site Internet : <http://emhp.fr.gd>

Mail : ecoledemusiquedehautepicardie@laposte.net

Lieu des cours : 20 place Henri Sy, 80320 Lihons

Le soir, ils étaient en concert à l'église de Proyart, dans le cadre du Festival En Voix.



En 2026 :

- auditions semestrielles : 28 janvier à 18h et 31 janvier à 14h, à la salle des fêtes de Lihons
- stage annuel : du 17 au 20 février
- moment musical : 28 mars, 19h00, lieu à définir
- fête de la musique : le 21 juin chez Calm Traiteur



BATTERIE FANFARE GÉLICO

Les musiciens le savent, sainte Cécile est leur patronne. La légende dorée affirme que cette noble de Rome entendit une musique céleste alors qu'elle allait au martyr et qu'elle se mit à chanter en attendant le coup de hache du bourreau. On la représente avec une couronne de fleurs, symbole de virginité, un plant de lys, un instrument de musique et une épée.

Les musiciens de Gélico sont donc allés lui rendre hommage en animant la messe du dimanche 7 décembre sous la direction de leur jeune cheffe, Flora Devaux.

Quelques membres s'étaient rendus le matin même sur les tombes d'anciens musiciens pour honorer leur mémoire.



Les répétitions ont lieu un dimanche par mois.

Instruments acceptés : clairon, clairon basse, trompette, trombone, tuba, batterie, percussions.

Renseignements : 06 82 96 17 85

Gélico sera présent à la fête de la musique le dimanche 21 juin 2026 chez Calm Traiteur.

OFFICE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS DE CHAULNES

Rétrospectives :

► Samedi 18 Octobre 2025 :

L'Overdrive a attiré plusieurs centaines de rockers.



En ouverture de cette 23^{ème} édition, l'atelier Jam de l'école de musique de Haute-Picardie, ce quintet (de 12 à 40 ans) a séduit un timide public présent à cette heure.

LEAF DOWN BAND d'Amiens a pris la suite et le groupe du Santerre (Bayonvillers-Roye), habitué à la scène chaulnoise, nous a fait découvrir leur nouvel album.

Suivi de ONE MORE SLAVE (Lille) avec une fusion Rock-Rap.

RAVENS GREWS (Moreuil) a conquis la salle avec la découverte de leur 2^{ème} album.

SUN (mini tête d'affiche), habituée aux grandes salles (Zénith, salles parisiennes...) et qui poursuit une carrière internationale, a eu un aperçu de notre festival.

BLOODY ROSIE TRIBUTE d'AC/DC a clôturé l'Overdrive avec une présence d'1h30 sur scène pour le plus grand plaisir des spectateurs.

L'Overdrive s'est terminé par une traditionnelle séance de dédicace. L'édition 2026 est en cours d'élaboration avec en tête d'affiche un retour de la scène française tout en gardant l'esprit Rock'n'roll.

► Samedi 08 Novembre 2025 :

Première édition de la journée « seconde main » avec 25 exposants mais peu de visiteurs.

► Vendredi 20 Novembre 2025 :

Soirée dansante autour du Beaujolais nouveau. Une soirée qui a réuni plus d'une centaine de personnes dans la bonne humeur. Nous remercions la chorale d'Arras pour ses quelques chansons entonnées en début de soirée.

► Samedi 21 & dimanche 22 Novembre 2025 :

TATTOO Chaulnes 4^{ème} Édition. Cette manifestation a été organisée par des stagiaires du lycée agricole de Péronne (Cassy Balleur, Lucie ... et Anaïs Denis en reconversion). Une dizaine de tatoueurs présents pour peu de visiteurs...malheureusement, le temps s'en est mêlé.

► Samedi 06 Décembre 2025 :

Repas dansant au profit du Téléthon. 120 personnes autour du repas dansant cuisiné par M. Jean-Louis Ramecki (Maire de Puzeaux) entouré des bénévoles de l'OCLC.

Bénéfice remis à l'AFM Téléthon : 917 Euros.

► Dimanche 14 Décembre 2025 :

Marché de Noël, autour de 25 stands variés, nous avons accueilli plusieurs centaines de visiteurs.

► Samedi 20 Décembre 2025 :

Loto spécial Noël, avec 180 participants.

Le bon d'achat de 1000 euros est gagné par Mr Lucas Sené.

► Lundi 22 Décembre 2025 :

BAHA le chevalier à l'histoire inconnue, spectacle dédié aux enfants pour clôturer l'année 2025, 140 enfants étaient présents. Le spectacle fut suivi d'un goûter.

Prévisions 2026 :

► Samedi 24 Janvier 2026 :

Warm-up du Chaulnes Metal Fest.

► Dimanche 08 Février 2026 :

Loto Quine.

► Dimanche 15 Février 2026 :

Salon de l'artisanat, du V.D.I et autres.

► Samedi 07 Mars 2026 :

Repas dansant (renseignements à venir).

► Samedi 28 Mars 2026 :

Loto Quine.

► Vendredi 04 & samedi 05 Avril 2026 :

Chaulnes Metal Fest.

► Samedi 18 & dimanche 19 Avril 2026 :

Exposition Lego.

► Samedi 09 & dimanche 10 Mai 2026 :

Salon du Bien-être.

► Samedi 30 & dimanche 31 Mai 2026 :

Fugu Chaulnes.

► Samedi 10 Octobre 2026 :

Festival Overdrive avec Goldman Passion

■ GUIDE DES ASSOCIATIONS CHAULNOISES

SPORT

AAE CHAULNES FOOTBALL

Activité : **Football**
Lieu : Stade, rue de Nesle
Président : Joachim Ferreira
Tél : 06 66 65 13 44 (Alexandre Lecot)

BOULE LYONNAISE CHAULNOISE

Activité : **Jeu de boules**
Lieu : Boulodrome, rue Jean Lebas
Président : Thierry Gallais
Tél : 06 38 86 19 12
Mail : thierry.gallais0804@orange.fr

CYCLO CLUB CHAULNOIS

Activité : **Cyclotourisme**
Lieu : Chaulnes / Hauts-de-France
Président : Daniel Remy
Tél : 06.84.17.28.11
Mail : cycloclubchaulnois@ffvelo.fr

JUDO CLUB CHAULNOIS

Activité : **Judo**
Lieu : Dojo, impasse du gymnase
Présidente : Morgane Thébaud
Tél : 06 74 11 09 20
Mail : judochaulnes@gmail.com

SOCIÉTÉ DE LONGUE PAUME

Activité : **Sport de balle frappée**
Lieu : Terrain avenue Jean Jaurès
Président : Philippe Denorme
Tél : 06 42 37 31 11 (Thomas Lelièvre)
Mail : s.l.p.chaulnes@wanadoo.fr

CHAULNES BADMINTON

Activité : **Sport de balle frappée**
Lieu : Impasse du gymnase
Président : Philippe Denorme
Tél : 06 42 13 59 29
Mail : s.l.p.chaulnes@wanadoo.fr

TENNIS CLUB

Activité : **Sport de balle frappée**
Lieu : Terrains extérieurs, rue de la sablonnière. Terrains couverts, rte d'Hallu.
Président : Dimitri Flament
Tél : 06 18 40 02 38

RANDO CHAULNES

Activité : **Randonnée pédestre**
Lieu : Départ de Chaulnes
Président : Jacky Declercq
Tél : 07 66 55 31 00
Mail : marche.rando.chaulnes@gmail.com

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Activité : **Chasse**
Lieu : Chaulnes
Président : Bruno Grogner
Tél : 06 03 42 08 79

ASSOCIATION TWIRLING SPORT DE CHAULNES

Activité : **Twirling bâton**
Lieu : Chaulnes
Président : Éric Lefevre
Tél : 07 88 29 88 23

MÉMOIRE, FAMILLE

LES PIPIOUS

Activité : **Petite enfance**
Lieu : Rue Poulin
Président : Mickaël Delavenne
Tél : 03 22 83 97 74
Mail : crechelespipious@gmail.com

ACPG / CATM

Activité : **Cérémonies patriotiques, accompagnement**
Lieu : Mairie de Chaulnes
Présidente : Nadège Latapie-Copé
Tél : 03 22 83 80 80
Mail : accueil@mairiechaulnes.fr

ACPG / CATM CANTON

Activité : **Cérémonies patriotiques, accompagnement**
Lieu : Canton
Président : Robert Darras
Mail : robertdarras@sfr.fr

FAMILLES RURALES

Activité : **Accueil de loisirs, danse...**
Lieu : École (pour le centre)
Présidente : Séverinne Duquenne
Tél : 06 31 55 94 51
Mail : frchaulnes@gmail.com

CROIX ROUGE

Activité : **Aide, distribution, etc...**
Lieu : 36, avenue Roger Salengro
Président : Patrick Leblanc
Tél : 06 82 75 65 55 (urgence)

DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DE CHAULNES ET SES ENVIRONS

Activité : **Collecte de sang**
Lieu : Salle Saint-Didier, 5, rue Jean Jaurès
Présidente : Marie-Aimée Beulque
Tél : 06 23 04 70 47
Mail : moude407@gmail.com

LE SOUVENIR FRANÇAIS

Activité : **Relais mémoriel et historique**
Lieu : Terre de Picardie
Président : Marcel Queyrat
Mail : marcel.queyrat@wanadoo.fr

CULTURE, LOISIRS, MUSIQUE

BABYFOOT SANTERROIS

Activité : **Football de table**
Lieu : Route d'Hallu, local n°4
Président : Michaël Denis
Mail : babyfootsanterrois@gmail.com

CHORALE EN SANTERRE

Activité : **Musique et chant**
Lieu : Salle St Didier, 5, rue Jean Jaurès
Présidente : Thierry Lesturgez
Tél : 03 22 83 98 90
Mail : cattanitherese@hotmail.fr

CLUB DE L'AMITIÉ

Activité : **Activités diverses**
Lieu : Salle St Didier, 5, rue Jean Jaurès
Président(e) :
Tél : 03 22 85 44 23

MODEL CLUB DU SANTERRE

Activité : **Aeromodélisme**
Lieu : Terrain rue du chemin de fer
Président : Luc Rigaux
Tél : 07 52 03 98 82
Mail : modelclubdusanterre80@gmail.com

DANSES DE SALON

Activité : **Danse**
Lieu : Centre socio-culturel rue Poulin
Président : Claude Merlin
Tél : 07 68 32 12 73
Mail : claude.merlin2@free.fr

MOTO CLUB DESPERADOS

Activité : **Balades moto**
Lieu : Région
Président : Laurent Jérôme
Tél : 06 07 23 91 76
Mail : lollo3fj@gmail.com

POKER CLUB CHAULNOIS

Activité : **Jeu de cartes**
Lieu : Salle St Didier, 5, rue Jean Jaurès
Président : Dominique Gérard
Tél : 06 23 83 28 05
Mail : dominiquegeraut@sfr.fr

ÉCOLE DE MUSIQUE DE HAUTE PICARDIE

Activité : **Musique et chant**
Lieu : Place Henri Sy, 80320 Lihons
Président : Robert Billoré
Tél : 06 35 90 31 19
Mail : ecoledemusiquedehautepicardie@laposte.net

BATTERIE FANFARE

Activité : **Musique et chant**
Lieu : Chaulnes
Président : Grégory Devaux
Tél : 06 82 96 17 85
Mail : gregory.devaux@laposte.net

LES TRÉSORS DU SANTERRE

Activité : **Marché**
Lieu : Place de la Mairie de Chaulnes
Président : Joshua Potel
Tél : 06 59 75 45 27
Mail : joshuapotel@orange.fr

OFFICE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

Activité : **Manifestations diverses**
Lieu : 15A, rue de la sablonnière
Président : Arnaud Noblécourt
Tél : 03 22 83 96 88
Mail : oclchaulnes@gmail.com

JUMELAGE

COMITÉ DE JUMELAGE

Activité : **Animation et développement des relations entre villes jumelées (Chaulnes et Edemissen en Allemagne)**
Lieu : Chaulnes et Edemissen
Présidente : Marie-Françoise Avez
Tél : 06 86 34 33 51
Mail : benoit.gance@sfr.fr

Velouté de lentilles

INGRÉDIENTS (pour 4 personnes) :

300 g de lentilles corail
1.5 litre de bouillon de légumes
1 oignon
2 carottes
40 cl de lait de coco
2 cuillères à café de curry
Huile d'olive

TEMPS DE CUISSON : 30 minutes

PRÉPARATION (15 minutes) :

1. Épluchez l'oignon puis émincez-le finement. Pelez ensuite les carottes et coupez-les en petits cubes.
2. Dans une casserole, faites chauffer un peu d'huile d'olive et ajoutez l'oignon émincé avec une pincée de sel. Faites-le suer jusqu'à ce qu'il devienne translucide. Ajoutez ensuite les dés de carottes et le curry, puis poursuivez la cuisson durant 5 minutes en remuant régulièrement.
3. Versez le lait de coco dans la casserole, puis ajoutez le bouillon et les lentilles corail. Portez l'ensemble à ébullition, puis couvrez et laissez mijoter durant 25 minutes, jusqu'à ce que les lentilles soient bien tendres.
4. Mixez la soupe à l'aide d'un mixeur plongeant jusqu'à obtenir une texture veloutée. Rectifiez l'assaisonnement selon votre goût. Servez bien chaud. Régalez-vous !



PLACE DE
LA MAIRIE

MARCHÉ de
CHAULNES

Produits et Saveurs du Terroir

2026

Retrouvez nous sur facebook :
Marché du terroir
"Les trésors du Santerre"



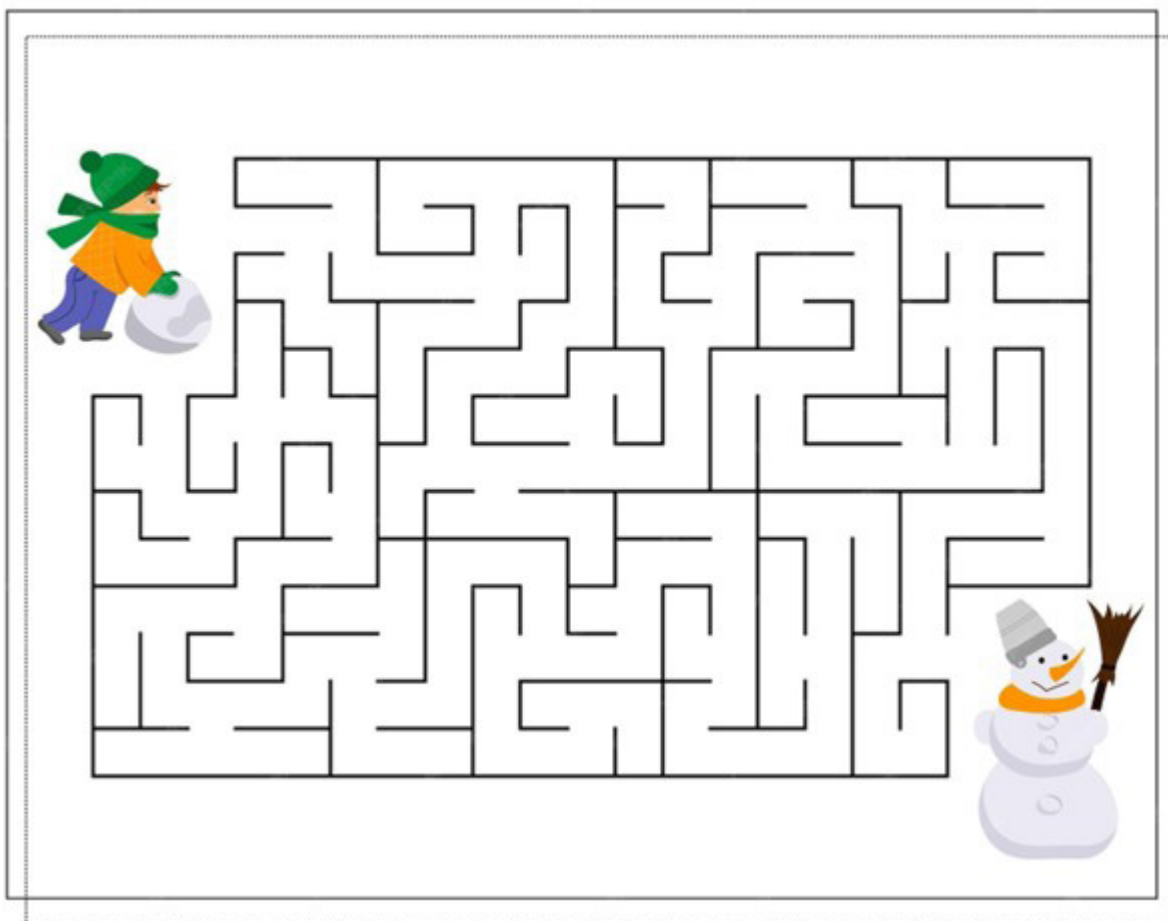
+ une bourse aux
plantes le 10 mai !

Le 2^{ème} DIMANCHE DE CHAQUE MOIS DE 8h30 à 12h00

11 JANVIER 08 FÉVRIER 08 MARS 12 AVRIL 10 MAI 14 JUIN 12 JUILLET
09 AOÛT 13 SEPTEMBRE 11 OCTOBRE 08 NOVEMBRE 13 DÉCEMBRE



Aide le petit garçon à rejoindre le bonhomme de neige



Charade de l'hiver

Mon premier est le contraire de laid.
Je sens des odeurs avec mon deuxième.
Mon tout tient chaud à la tête.

Réponse : Bonnet

CHAULNES ET NAPOLEON III (suite 3 et fin).

LE BLOCAGE INSTITUTIONNEL

Dans le bulletin précédent, conformément à la nouvelle Constitution, les Français avaient, le 10 décembre 1848, élu au suffrage universel (masculin) leur nouveau président ; Louis-Napoléon l'avait largement emporté.

La nouvelle constitution, élaborée par l'Assemblée Constituante, avait été promulguée en novembre 1848. Le pouvoir législatif était confié à une Chambre unique, l'Assemblée législative, dont les 750 membres avaient été élus pour trois ans au suffrage universel direct le 13 mai 1849. Le pouvoir exécutif était délégué au président de la République pour quatre ans, non immédiatement rééligible.

Félix Bellator de Beaumont, propriétaire du domaine de Chaulnes, qui avait été membre de l'Assemblée Constituante et avait contribué à l'élection de Louis-Napoléon, fut élu membre de l'Assemblée législative ainsi que son beau-frère, Evariste Bavoux. La même année, Félix devint président du conseil général de la Somme.

Le prince Louis-Napoléon avait bénéficié d'une très large majorité lors de l'élection présidentielle du 10 décembre 1848, mais il ne contrôlait aucun des partis représentés au sein de l'Assemblée législative. Certes, le Parti de l'Ordre avait soutenu sa candidature mais ses dirigeants (notamment Adolphe Thiers) entendaient bien lui dicter sa politique. Ce parti hétéroclite, majoritaire, rassemblait 450 élus ; il était composé d'Orléanistes (anciens partisans de Louis-Philippe dont faisait partie Victor Hugo), de légitimistes (qui voulaient restaurer eux aussi la monarchie mais celle des Bourbons), de centristes (qui redoutaient un coup de force de l'extrême-gauche). A l'extrême gauche révolutionnaire, les « Montagnards » de Ledru-Rollin comptaient 180 élus. Les Bonapartistes n'étaient qu'une trentaine et les Républicains modérés, grands perdants du scrutin, étaient tombés à 80 représentants.

Le prince-président choisit comme premier ministre Odilon Barrot qui, cependant, n'était pas l'un de ses plus chauds partisans. Victor Hugo, déçu de ne pas avoir été appelé comme ministre de l'Éducation* alors qu'il avait soutenu sa candidature, constata « que Louis Bonaparte a(va)it pour ministre M. de Maleville qui, en 1840, le fit arrêter (étant sous-secrétaire



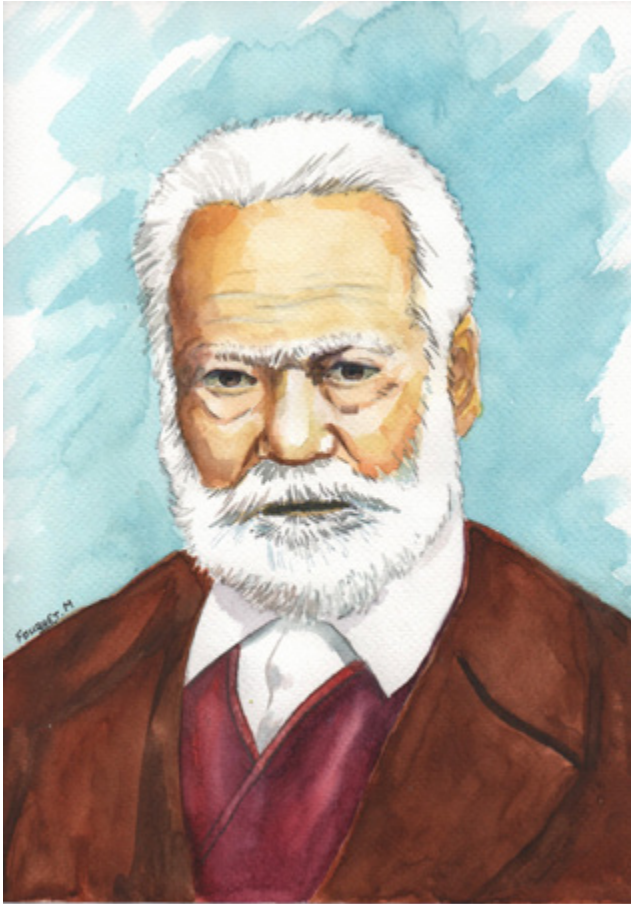
d'Etat de l'Intérieur) et, pour conseillers intimes, M. Thiers qui, comme président du Conseil, le fit juger et M. Molé qui, comme pair le condamna. »

La constitution élaborée par l'Assemblée constituante présentait deux défauts importants : 1) En cas de désaccord entre les pouvoirs législatif et exécutif, le président de la République ne pouvait dissoudre l'Assemblée.

2) Le mandat du président était très court (quatre années) et, à l'issue de son premier mandat, le président ne pouvait se représenter immédiatement.

Au début, l'Assemblée et le prince-président s'unirent contre les radicaux de gauche qui, en référence à la période la plus sanglante de la Révolution, se faisaient appeler « Montagnards ». Ceux-ci, malgré l'avis contraire de Ledru-Rollin, leur principal responsable, renouvelèrent leur erreur de mai 1848 : en juin 1849, ils organisèrent une grande manifestation en espérant mobiliser la population parisienne contre l'Assemblée et le gouvernement. Elle fut réprimée par les troupes du général Changarnier. Il y eut bien quelques coups de fusil ici ou là, mais la population ouvrière, qui n'avait pas oublié la terrible répression de juin 1848 ne bougea pas. La majorité de l'Assemblée législative en profita pour faire arrêter

une trentaine de dirigeants de « La Montagne », limiter la liberté de la presse et dissoudre certains clubs extrémistes. Ledru-Rollin parvint à s'enfuir à Londres.



VICTOR HUGO

Adolphe Thiers qui, pour le parti de l'Ordre, donnait des conseils au prince-président, finit par se rendre compte que celui-ci n'en tenait aucun compte.

Or, le pouvoir législatif et l'exécutif tenaient tous deux leur légitimité du suffrage universel. Louis-Napoléon n'ayant pas le droit de se représenter, Thiers et avec lui le Parti de l'Ordre, espéraient bien faire élire en 1852 un président, tel le général Changarnier, qui préparerait le retour d'un monarque constitutionnel. Au besoin, faute de pouvoir attendre la date de la nouvelle élection, on aurait recours à un coup d'État en s'appuyant sur les troupes de Changarnier, député, commandant la place militaire de Paris et la Garde Nationale.

Louis-Napoléon, de son côté, voulait se maintenir au pouvoir, si possible de manière légale et il proposa une réforme constitutionnelle lui permettant de se représenter en 1852. Thiers

s'y opposa. Lors du vote de ce projet de modification, le prince-président obtint la majorité simple. Mais la Constitution exigeait une majorité des trois-quarts. Ce fut donc pour lui un échec.

Changarnier était un homme audacieux et ambitieux mais peu discret et doté d'une haute idée de lui-même. Désormais, il ne se privait pas de faire part en public de son hostilité au président et même de se vanter de « le mener à Vincennes » le moment venu (c'est à dire de l'emprisonner). Louis-Napoléon entreprit de le pousser à la faute : à la suite d'une déclaration provocante du général à l'Assemblée, il le révoqua. Les ministres protestèrent et démissionnèrent, le parti de l'ordre défendit Changarnier à l'Assemblée. Sachant à quel point l'Assemblée était divisée, le président ne céda pas, il nomma un gouvernement de « techniciens » inconnus mais disciplinés, sépara les commandements de la place de Paris et de la Garde Nationale et nomma à leur tête deux de ses partisans.

Dès lors, Louis-Napoléon veilla à se concilier l'Armée et multiplia les visites en province de mieux en mieux préparées. En fait dès le début de l'année 1849, il avait inauguré ces déplacements pour, comme il le disait, mesurer sa popularité. Le 22 juillet, il avait été reçu chaleureusement à Ham. Félix Bellator (qui se faisait à nouveau appeler de Beaumont), Fouquier-d'Hérouël, Bavoux (le beau-frère de Félix), étaient bien entendu présents, ainsi que beaucoup d'autres députés et ministres.

En avril 1850, des élections partielles à Paris marquèrent un incontestable succès des Montagnards. C'est à cette occasion que fut élu un écrivain déjà connu pour ses romans-feuilletons à



ÉLYSÉE CÔTÉ JARDIN

caractère social : Eugène Sue**. Très inquiets, les députés du parti de l'Ordre décidèrent de réduire le suffrage universel. Pour ne pas paraître s'en prendre directement à ce grand principe républicain garanti par la Constitution, Thiers, brillant orateur, proposa d'y apporter une simple précision : pour être électeur, il faudrait désormais avoir été domicilié depuis trois ans dans le même canton, bref, « ne pas être un vagabond ». Mais à cette époque, pour trouver du travail, les ouvriers devaient souvent changer de domicile. Ce fut la loi électorale du 31 mai 1850. Elle supprima le droit de vote à trois millions de citoyens. Le président laissa faire mais en exprimant son désaccord.

LE COUP D'ÉTAT

Chacun sentait bien que la situation était bloquée ; tout au long de l'année 1850, on avait beaucoup parlé de « coup d'État » probable, soit de la part des monarchistes du parti de l'Ordre, soit du fait du prince-président. Rien ne vint et, à la fin du mois de novembre, chacun pensa qu'il faudrait attendre la nouvelle année. Mais Louis-Napoléon, sous la pression de son entourage proche, estima qu'il était temps d'agir pour ne pas être devancé. Il choisit la date du 2 décembre 1850. Personne n'y avait pensé ; c'était pourtant le 2 décembre 1804 qu'avait eut lieu le sacre impérial de son oncle. Et surtout, c'était un 2 décembre (1805) que celui-ci avait remporté l'éclatante victoire d'Austerlitz. Tout fut soigneusement préparé par une dizaine d'hommes. Du point de vue technique, ce fut une réussite. L'opération, baptisée « Rubicon », avait été conçue par Louis-Napoléon (qui avait soigneusement étudié les omissions de son oncle lors du coup d'État du 18 Brumaire An VIII (c'est à dire le 9 novembre 1799), Fialin de Persigny (fils d'un soldat de Napoléon, compagnon dévoué depuis les débuts hésitants de l'aventure) et le duc de Morny, demi-frère du président.

Le duc de Morny, né en septembre 1811, enfant extraconjugal d'Hortense et de Charles de Flahaut fils naturel de Talleyrand, n'avait rencontré Louis-Napoléon qu'en janvier 1849. Intelligent, cynique, ambitieux, il avait décidé de nouer son destin à celui de son demi-frère qui connaissait son existence probablement depuis le décès de leur mère, en 1837. Très introduit dans les milieux orléanistes, conseiller efficace, il prit l'habitude de rencontrer très régulièrement le



DUC DE MORNÏ

président.

Le 1^{er} décembre au soir, la réception à l'Élysée se déroula comme tous les lundis sans que, ni Louis-Napoléon ni Morny, laissent paraître la moindre nervosité. Morny se rendit ensuite à l'Opéra comique où l'on donnait « le Château de Barbe Bleue ». Profitant de l'entracte, il revint discrètement à l'Élysée pour participer à l'ultime réunion des conjurés. A minuit, des régiments d'Infanterie se positionnèrent en silence sur les Champs-Élysées, les places du carrousel, des Invalides, de l'Hôtel de Ville et, sous la direction de Persigny, occupèrent le Palais Bourbon. Un peu plus tard, des unités de cavalerie, moins discrètes, les rejoignirent et en outre, contrôlèrent les sorties de Paris. Morny se rendit au ministère de l'intérieur, réveilla le ministre pour lui annoncer qu'il ne l'était plus en lui montrant le document signé par son demi-frère le nommant à sa place.

On prit soin de couper les cordes des clochers de la capitale pour éviter que d'éventuels opposants sonnent le tocsin. Les tambours et les cartouches de la Garde Nationale furent mis en lieu sûr. Les ouvriers de l'Imprimerie Nationale avaient été consignés en vue de « l'impression

d'un document urgent ». Le soir, un détachement d'infanterie de ligne occupa les locaux, interdisant à quiconque de sortir. Venant de l'Élysée, un officier apporta le décret et les trois proclamations signés par le Président de la République. Le directeur était du complot. Les textes furent composés par fragments pour qu'ils ne soient pas immédiatement compréhensibles.

Au cours de la nuit, des commissaires de police arrêtaient soixante-dix-huit personnes susceptibles d'organiser une résistance, dont Thiers et les généraux Cavaignac, Lamoricière, Changarnier***... A six heures trente, des équipes escortées de sergents de ville, se dispersèrent dans Paris pour poser les affiches informant les habitants du décret et des proclamations.

Le décret annonçait la dissolution de l'Assemblée, la convocation prochaine des électeurs, le rétablissement du suffrage universel et proclamait l'état de siège.

La première proclamation dénonçait la perfidie de ceux qui voulaient « renverser la République » et empêcher le Président d'accomplir sa mission. Cette mission consistait à « fermer l'ère des révolutions en satisfaisant les besoins légitimes du peuple et en le protégeant contre les passions subversives ». Elle consistait surtout, ajoutait Louis-Napoléon, à « créer des institutions qui subsistent aux hommes... ».

La seconde proclamation s'adressait à « l'élite de la nation », c'est à dire à l'Armée qui avait (avec le président de la République) « une communauté de sentiments et de résolutions pour le repos et la grandeur de la France. »

Enfin, Louis-Napoléon créait une « Commission consultative » de quatre-vingts notables servant de caution à l'opération et chargée d'assurer la transition entre l'Assemblée législative dissoute et celle qui devait être élue. Félix Bellator, comte de Beaumont en faisait bien entendu partie.

La population ne se montra guère hostile à ce coup d'État. Bien au contraire, nombre d'ouvriers s'en réjouirent : le suffrage universel n'était-il pas rétabli ?

Néanmoins, quelques élus du parti de l'Ordre se réunirent dans la mairie du 10^{ème} Arrondissement (aujourd'hui 5^{ème}) et déclarèrent le président coupable de haute trahison ; la plupart furent rapidement arrêtés. De leur côté, des Montagnards créèrent, avec Victor Hugo, un « Comité de résistance ». Quelques barricades

furent construites dans le quartier Saint-Antoine. Le 4 décembre, elles étaient plus nombreuses notamment dans les quartiers des portes Saint-Denis et Saint-Martin. Dans l'après-midi, l'Armée donna l'assaut et les balayèrent. Le nombre des victimes varie considérablement selon les sources, de 200 morts à 1700, civils et militaires... et des milliers de blessés.

Le 5 décembre, le calme était revenu partout dans Paris.

Des actions de protestations violentes



ÉLYSÉE CÔTÉ COUR D'ENTRÉE

s'exprimèrent à Orléans et dans les départements du Centre et du Midi, notamment à Clamecy, Mirande, Sisteron, Digne... Elles furent rapidement réprimées. Dans leur majorité, les Français préférèrent l'ordre incarné par le prince-président à la confusion symbolisée par « l'oligarchie parlementaire ». Lors du plébiscite du 20 décembre 1852, le peuple français approuva par 7 439 216 voix, contre 640 737 (et 1,4 million d'abstentions), le coup d'État du 2 décembre et chargea Louis-Napoléon de créer une nouvelle constitution. Celle-ci, imitée de celle de l'an VIII conçue par son oncle, fut promulguée le 14 janvier 1852. Le président, élu au suffrage universel (masculin) pour 10 ans, représentait à lui seul tout le pouvoir exécutif ; il possédait l'initiative des lois qu'un Conseil d'État était chargé de rédiger. Il en nommait et révoquait les membres. Un corps législatif élu pour 6 ans au suffrage universel votait ou rejetait les projets de loi. Ce corps législatif était convoqué, prorogé ou dissout par le président. Un Sénat, composé de maréchaux, amiraux, cardinaux et de personnalités nommées à vie par le président, était le « gardien de la constitution » ; c'était une sorte de Conseil constitutionnel. Toutes les lois devaient lui être soumises. En

remerciement de son constant soutien aux initiatives de Louis-Napoléon depuis l'internement de celui-ci au fort de Ham, Félix-Bellator fut nommé sénateur à vie. Il avait 59 ans (son beau-frère, avocat, Evariste Bavoux, fut nommé conseiller d'État).

On s'éloignait des principes républicains. Mais le retour à la stabilité permit une reprise des activités économiques qui ne cessèrent de se développer au cours des années suivantes.

Au Sénat, Félix-Bellator fut beaucoup moins actif qu'antérieurement, lorsqu'il était député mais il contribua à un dernier service rendu au neveu de Napoléon I^{er}. En novembre 1852, le Sénat proposa « le rétablissement de la dignité impériale en la personne de Louis-Napoléon ». Cette proposition fut approuvée par 7 830 000 oui contre 253 000 non lors du plébiscite des 21 et 22 novembre 1852.

Le 2 décembre 1852, Louis-Napoléon fut proclamé empereur héréditaire des Français sous le nom de Napoléon III. Félix-Bellator, comte de Beaumont, décéda à Paris, le 22 février 1866. En sa qualité de président du Conseil général de la Somme, il avait permis la construction à Amiens du Musée de Picardie dédié à Napoléon III. Mais ceci est une autre histoire.

Marcel Queyrat,
Président honoraire du Comité cantonal du
Souvenir Français.

Illustrations de Martial Fouquet, artiste-peintre

Notes :

* Il est exact que Victor Hugo fut monarchiste sous Louis-Philippe qui l'avait nommé membre de la Chambre des Pairs (titre utilisé sous l'Ancien Régime pour désigner les conseillers du roi de France). Le titre était conféré à vie. Lorsqu'il rendit visite à son ami, le républicain Lamartine en février 1848, Victor Hugo estimait que la promulgation de la II^{ème} République était prématurée car les Français n'y étaient pas préparés. Par la suite, il crut probablement aux déclarations farouchement républicaines et sociales de Louis-Napoléon. Quoiqu'il en soit, Hugo était très sensible à la misère du monde

ouvrier; son grand roman « Les Misérables » ne fut publié qu'en 1862 mais il en avait commencé la rédaction dès 1845.

** Eugène Sue (né à Paris en 1804, mort en exil à Annecy-le-Vieux, ville appartenant alors au Royaume de Sardaigne) est principalement l'auteur du roman-feuilleton « Les Mystères de Paris » (1842-1843). Certains auteurs considèrent que le personnage du prince Rodolphe, héros du roman, fut inspiré de Louis-Napoléon pré-occupé par les problèmes sociaux...

*** Changarnier, Cavaignac, Lamoricière... furent ultérieurement incarcérés au château de Ham. Ils furent par la suite libérés et ne se mêlèrent plus de politique.

Bibliographie :

« Histoire de France populaire ».
Henri Martin
Librairie Furne-Jouvet et Cie Editeurs
« Napoléon III »
Eric Anceau.
Ed. Tallandier. 2008.
« Napoléon III »
Pierre Milza.
Ed. Perrin. 2004.
« Ham, son château et ses prisonniers »
Ch. Gomart. La Vague Verte. 2 000.
« Thiers, bourgeois et révolutionnaire »
G. Valance. Ed. Flammarion. 2007.
« Histoire de la Révolution de 1848 »
A. de Lamartine. Perrotin.
Librairie Ed. 1849.
« Oeuvre complète de Victor Hugo »
Ed. Jean de Bonnot. 1978,1979.

03 & 04
AVRIL
2026

CHAULNES METALFEST



TEN56.

Loco Muerte

Anna
KiaRa

psykup

Death
Structure

NARRAKA

DESTROY
HUMANITY

PØINT ▲ MØRT

KALDEIRA

PERSEICE

DIVIN SAN

PROGRESS

JIRO

IANWIL

INJECTOR

+ GUEST :
VAMPIREUR DU WARM-UP



A partir de 17h (vendredi) • 13h (samedi) • CENTRE SOCIO-CULTUREL rus Poulain 80320 CHAULNES

Programmation vendredi : TEN 56 ANNA KIARA DEATH STRUCTURE DESTROY HUMANITY POINT MORT DIVIN SAN + GUEST
Programmation samedi : SETH PSYKUP LOCO MUERTE NARRAKA PERSEICE JIRO IANWIL KALDEIRA INJECTOR PROGRESS

Sur place : Merchandising, tatouage, piercing • Buvette et restauration • Camping à disposition
Tarifs : VENDREDI : 15 € (réservation) / 20 € (sur place) • SAMEDI : 25 € (réservation) / 30 € (sur place) • 2 JOURS : 30 € (réservation) / 40 € (sur place)
Locations : Fnac, Carrefour, B&M, Magasins U, Intermarché, www.fnac.com, www.carrefour.com, www.francebillet.com 0882 88 38 22 (15h-19h)
Réservation : Mairie de Chaules (sur place uniquement) • Renseignements : OCLC (03.22.83.96.88 • oclchaules@gmail.com)

